

**CONSEIL MUNICIPAL d'ENTRANGE**  
**Séance du 20 janvier 2020**

L'an deux mil vingt, le 20 janvier à vingt heures, le Conseil municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

M.BARBE, MME BERTOLOTTI, M.DEWILDE, MME FEUVRIER,  
M.FRANIATTE, MME GOMES PICART, MME HAGEN, M. HERGAT, MME WOLTER.

**Absents excusés** : M. CORNIQUET, M.TONNELIER

M.BACH donne procuration à MME GOMES- PICART  
MME BASSAN donne procuration à M.HERGAT  
MME HAZOTTE donne procuration à M. DEWILDE

**Absent** : M. DROUARD

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Sandra GOMES- PICART.

Approbation du compte rendu de la séance précédente  
Avec 1 abstention et 12 voix pour.

**12-2020 : Etat jugement Cour des Comptes**

Voir courrier reçu par Monsieur le Maire.

**13-2020 : Approbation de la modification des dispositions financières des statuts du SMITU**

Monsieur le Maire : la commune a reçu par courrier en date du 07 janvier 2020, la délibération du 18 décembre 2019 du SMITU Thionville Fensch adoptant la nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts du Syndicat.

La nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts du Syndicat, intitulé « dispositions financières » précisant la contribution des membres du Syndicat est la suivante :

« La contribution des membres

La contribution des membres concernés aux charges du syndicat mixte est déterminée selon les critères suivants, à savoir :

le chiffre de la population émanant du dernier recensement ;

l'offre de transport, celle-ci étant déterminée par la moyenne hebdomadaire de passage de chaque bus à chaque arrêt sur le territoire de chaque collectivité et EPCI (considéré pour l'année scolaire en cours).

La quotité retenue pour ces deux critères est :

40 % pour le critère population ;

60 % pour le critère offre de transport.

La question de la revalorisation ou non des participations communales fera l'objet d'une discussion dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire. »

En application de l'article L5211-20 et suivants du CGCT, le Conseil municipal est invité à **APPROUVER** la modification des statuts du Syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch telle que précisée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve la modification des Syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch telle que précisée ci-après :

« La contribution des membres

La contribution des membres concernés aux charges du syndicat mixte est déterminée selon les critères suivants, à savoir :

le chiffre de la population émanant du dernier recensement ;

l'offre de transport, celle-ci étant déterminée par la moyenne hebdomadaire de passage de chaque bus à chaque arrêt sur le territoire de chaque collectivité et EPCI (considéré pour l'année scolaire en cours).

La quotité retenue pour ces deux critères est :

40 % pour le critère population ;

60 % pour le critère offre de transport.

La question de la revalorisation ou non des participations communales fera l'objet d'une discussion dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire. »

#### **14-2020 : Décision modificative n°4 BUDGET EAU 2019.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 ;

#### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 250,00
<b>Total</b>		<b>5 250,00</b>

#### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011 / 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	5 250,00
<b>Total</b>		<b>5 250,00</b>

#### **15-2020 : Subvention au voyage scolaire école élémentaire d'Entrange**

Cette année, dans le cadre du projet d'école, les élèves de l'école Sainte Barbe travaillent sur le thème « Voyage à travers le temps », sur lequel plusieurs actions pédagogiques sont menées.

L'équipe éducative souhaite prolonger et approfondir cette démarche, en organisant un voyage scolaire sur le thème « Voyage à travers le temps » durant 4 jours du 27 au 30 avril 2020. Ce projet concerne les 3 classes de l'école soit un effectif de 51 élèves résidant à Entrange.

Monsieur le Maire propose d'attribuer 50€ par élève à la coopérative scolaire, soit un total de 2550 €. Cette proposition est approuvée à l'unanimité des votes par les membres du conseil municipal.

#### **16-2020 : Convention avec la D.D.T pour le logement communal 11 rue principale**

Le Conseil, à l'unanimité des votes, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la DDT afin que le logement de type F4 situé 11 rue principale au-dessus de la mairie puisse être éligible à l'APL.

**DIVERS**